



HAL
open science

Master Droit priv& Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit priv&. 2011, Université de Rouen. hceres-02041810

HAL Id: hceres-02041810

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041810v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : ROUEN

Etablissement : Université de Rouen

Demande n° S3MA12000039

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit privé » propose une formation généraliste permettant l'approfondissement des connaissances fondamentales de droit privé acquises en licence, ainsi qu'une spécialisation dans certaines matières (droit international, droit notarial, droit des assurances). Compte tenu de la généralité de la mention, les débouchés sont variés, tant dans les carrières du secteur public que dans celles du secteur privé. Les métiers ouverts sont notamment ceux de juriste (carrières juridiques et judiciaires), en particulier notaire et juriste en entreprise d'assurance, universitaires...

La mention prend place aux côtés des mentions « Droit public », « Droit de l'entreprise » et « Droit et transversalité des pratiques juridiques » proposées par l'Université de Rouen. Elle se décline, en M1, en deux parcours (« Droit privé général » et « Droit notarial ») et, en M2, en trois spécialités (« Droit privé général », « Droit notarial » et « Droit des assurances »). Elle cumule ainsi des aspects recherche et des aspects plus professionnalisants.

Indicateurs

Effectifs constatés	103
Effectifs attendus	135
Taux de réussite	95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit privé » s'inscrit dans la continuité de la licence et réalise une progression vers les applications professionnelles de la matière. Elle ouvre, notamment, à deux corps de professions (notaires et professionnels de l'assurance) en adéquation avec le bassin d'emploi. Ses objectifs scientifiques et professionnels sont en cohérence avec la vocation généraliste de la mention. La formation est adaptée à une université de la taille de Rouen et ne souffre pas de la concurrence des universités voisines proposant la même formation, comme celle de Caen, car le bassin de recrutement est essentiellement local (80 % des effectifs de M1 proviennent de Haute Normandie, 75 % en M2).

La structure de la mention est assez lisible bien qu'on puisse être plus réservé sur la place du droit des assurances. Initialement rattaché à la mention « Droit de l'entreprise », la spécialité « Droit des assurances » a rejoint la mention « Droit privé », mais elle ne fait l'objet que d'un parcours en M1 dont elle se détache en M2.



Il n'est pas certain que sa présence s'impose en droit privé plutôt qu'en droit de l'entreprise. Egalement, l'existence de la spécialité « Droit privé général » se justifie, mais sa configuration actuelle proposant, en M2, deux parcours en droit interne et international apporte un élément de spécialisation en contradiction avec sa vocation généraliste, laquelle de plus, pose la question de sa pertinence au regard de la mention « Droit et transversalité des pratiques juridiques ».

La mention est adossée à deux Centres de recherche de l'Université de Rouen le CREDHO-DI (Centre de recherche et d'étude sur les droits de l'Homme et le droit international) et le CRIJE (Centre de recherche des individus, justice, entreprise) dont les thématiques de recherche ne paraissent pas en pleine cohérence avec l'offre de formation. Ceci peut s'expliquer par la taille modeste de l'établissement.

La collaboration avec les milieux socio-professionnels manque de cohérence au niveau de la mention. Elle est très disparate selon les spécialités. L'ouverture à l'international de la mention est également insuffisante, en particulier au regard du fait que la spécialité « Droit privé général » propose un parcours « Droit international » en M2.

Logiquement, l'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants-chercheurs de l'Université de Rouen. Une présence notable des professionnels est à relever en M2, avec des différences importantes selon les spécialités : une équipe très diversifiée en « Droit des assurances », beaucoup moins en « Droit notarial » et quasiment pas en « Droit privé général ».

Ces différents éléments mettent en évidence le fait qu'il n'y a pas de réel pilotage mis en place au niveau de la mention. Ce sentiment se confirme à l'examen du bilan de fonctionnement de la formation pour lequel les données sont fournies spécialité par spécialité sans qu'aucune appréhension globale ne soit réalisée. D'une manière générale, et même si les données du dossier sont largement insuffisantes, on peut constater une baisse notable des effectifs pouvant s'expliquer par les restructurations intervenues dans l'offre de formation, un très bon taux de réussite de 95 %, et un taux d'embauche des diplômés qui semble correct.

L'auto-évaluation de la mention a été sérieusement réalisée par une commission d'auto-évaluation mise en place au sein de l'Université de Rouen. Elle met en évidence la plupart des faiblesses du dossier, mais on peut regretter que l'appréciation qualitative ne corresponde pas toujours au contenu des commentaires.

- Points forts :
 - La pertinence des choix : l'assurance et le notariat sont deux filières porteuses.
 - L'intérêt d'une formation généraliste de droit privé compte tenu de la taille de l'université et du bassin d'emploi.

- Points faibles :
 - L'ouverture insuffisamment diversifiée au monde professionnel.
 - L'insuffisance de la politique de stages et de la formation à la recherche.
 - L'absence d'une ouverture à l'international propre à la mention.
 - Un pilotage insuffisant de la mention.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandation pour l'établissement

La mention gagnerait à faire l'objet d'un pilotage global.

Appréciation par spécialité

Droit privé général

- Présentation de la spécialité :

La spécialité offre aux étudiants de licence la possibilité de poursuivre une formation généraliste orientée vers le droit privé de façon à déboucher, soit sur la recherche, soit sur le Barreau, la Magistrature ou sur les professions juridiques.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	40
Effectifs attendus	70
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	*

*Aucune donnée chiffrée n'est fournie dans le dossier.

- Appréciation :

Les objectifs de la formation demeurent assez flous. Au fond, l'objectif de formation s'efface un peu derrière celui, affiché, de stabiliser les effectifs. Le même flou se ressent au niveau des enseignements : les unités sont présentées avec clarté, mais aucune précision n'est donnée sur leur contenu. De même, au niveau de l'équipe enseignante, la composition n'est pas déterminée avec précision (notamment à l'égard de la proportion d'enseignants habilités à diriger les recherches), et elle ne comporte aucun professionnel. Enfin, la création d'un parcours professionnel en master 2 est évoquée, sans que l'on puisse comprendre si elle est demandée ou si elle est seulement à l'étude. D'ailleurs, aucune politique de professionnalisation n'est mentionnée.

La vocation affichée de la spécialité étant, notamment, d'orienter des étudiants vers la carrière universitaire, la formation à la recherche ne semble pas assez consistante.

D'une manière générale, les informations fournies dans le dossier sont largement insuffisantes pour réaliser une appréciation cohérente de la spécialité.

- Point fort :

- Le caractère généraliste de la formation adapté à la taille de l'université, et permettant une poursuite d'étude sur site aux étudiants locaux.

- Points faibles :

- L'absence d'une véritable identité de la spécialité.
- L'absence de justification du choix de la création des deux parcours : « Droit interne » et « Droit international » en M2.
- Malgré l'existence du parcours international, l'ouverture internationale, notamment par les relations et échanges internationaux, est absente.
- L'insuffisance de la formation à la recherche.
- L'absence de politique de professionnalisation.
- L'absence de mixité de l'équipe enseignante, exclusivement universitaire.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu des effectifs, et au regard de l'absence de justification, la création des deux parcours dans la spécialité n'est peut-être pas opportune. Il serait sans doute souhaitable d'offrir à l'ensemble des étudiants inscrits en « Droit privé général », les enseignements de droit interne et de droit international.

Pour les mêmes raisons, la mixité de la spécialité, à la fois recherche et professionnelle, serait la bienvenue afin d'offrir une formation réellement généraliste. La distinction de ces finalités à travers la création de deux parcours ne semble pas opportune.

Droit des assurances

● Présentation de la spécialité :

La spécialité propose une spécialisation progressive en droit des assurances. Elle apporte la connaissance des règles générales de l'assurance et offre une spécialisation, soit en assurances de dommages à Rouen, soit en assurance de personnes à Caen. La formation est directement tournée vers les métiers de l'assurance (courtiers, agents généraux, salariés de compagnie d'assurance...), mais permet également d'ouvrir à d'autres métiers, dans lesquels les connaissances en matière d'assurance sont les bienvenues (avocats, gestion du patrimoine, associations de consommateurs...).

● Indicateurs :

Effectifs constatés	17
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	*

*Aucune donnée chiffrée n'est fournie dans le dossier.

● Appréciation :

Les objectifs sont clairement identifiés et cohérents compte tenu du bassin d'emploi. La structure de la formation est en adéquation avec les objectifs qu'elle s'est fixée : deux unités « tronc commun », l'une présentant les règles générales de l'assurance, l'autre proposant une approche pratique, et une unité de spécialisation en assurance dommages ou personnes. Le parcours « Droit des personnes » est proposé en collaboration avec l'université de Caen, mais le dossier n'indique pas clairement s'il s'agit à proprement parler d'une co-habilitation.

L'équipe enseignante est adaptée par son caractère mixte, pour une moitié constituée d'universitaires provenant de plusieurs universités, pour l'autre de professionnels représentant les différentes professions de l'assurance.

Un ensemble de moyens opérants est mis au service de cette formation professionnalisante : une politique des stages réalisant un bon encadrement de l'étudiant, un rapport de stage imposant un vrai travail de recherche, un bon partenariat avec les milieux socio-professionnels.

On peut regretter que ces différents atouts de la formation ne puissent pas bénéficier à des professionnels en formation continue.

● Points forts :

- L'importance et la diversité du réseau de professionnels intervenant dans la formation.
- La très bonne insertion professionnelle des étudiants.
- L'originalité liée à la spécialisation à deux vitesses en droit des assurances, puis en assurances de dommages ou de personnes.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandation pour l'établissement

Une ouverture vers la formation continue et/ou l'alternance devrait être envisagée compte tenu du bassin d'emploi.

Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

La spécialité sanctionne la première année du Diplôme Supérieur de Notariat. Elle débouche donc logiquement sur les professions notariales, mais peut également ouvrir à des métiers liés au patrimoine (gestion du patrimoine, banque, immobilier...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	51
Effectifs attendus	55
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	*

*Aucune donnée chiffrée n'est fournie dans le dossier.

- Appréciation :

L'objectif de la spécialité est clairement affiché et défini, en cohérence avec les besoins du bassin d'emploi. Les statistiques mettent d'ailleurs en évidence une bonne insertion professionnelle. En revanche, Le découpage des enseignements en sept unités manque de clarté et de cohérence. On perçoit également mal le caractère progressif de la spécialisation.

L'équipe enseignante est essentiellement composée d'enseignants-chercheurs de l'Université de Rouen. Seuls trois notaires sont associés aux enseignements, l'un d'entre eux étant maître de conférences (MCF) associé, ce qui paraît bien peu compte tenu du fait que 40 % des enseignements sont dits être dispensés par des notaires.

La politique des stages présente certaines insuffisances (durée et encadrement insuffisant, stage à mi-parcours). De même les aspects internationaux apparaissent inexistantes.

De manière générale la spécialité se contente d'appliquer a minima l'arrêté du 28 avril 2008 spécifiquement relatif au diplôme supérieur de notariat.

- Point fort :
 - La bonne insertion professionnelle des étudiants.
- Points faibles :
 - L'insuffisance d'intervenants professionnels.
 - L'organisation confuse des enseignements.
 - Le stage prévu à mi-temps dans la formation.
 - L'absence totale d'ouverture à l'international.
 - Le stage prévu à mi-temps dans la formation.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

La cohérence des enseignements devrait être revue afin de mettre en évidence une progression.

Une ouverture à l'international, de plus en plus importante, en matière notariale, devrait être recherchée.